

La maison rurale traditionnelle en France au contact des parlers romans et germaniques : un marqueur d'identité territoriale ou ethnique ?

Jean-René TROCHET
Université de Paris IV

Sur la totalité de son parcours français, la frontière entre dialectes romans et dialectes germaniques peut être rapprochée de césures ou de différences significatives dans l'habitat rural traditionnel. Ces ruptures linguistiques et ethnographiques sont aussi parfois proches, voire même épousent, des limites territoriales anciennes, religieuses ou politiques. Est-il possible de trouver des explications à ces convergences ou à ces ruptures, ou à défaut de mieux les expliciter ? Cette démarche permet-elle d'enrichir la réflexion sur les relations entre le politique et le quotidien, entre le savant et le populaire, dans l'étude de la différenciation spatiale au sein des sociétés rurales traditionnelles ? Donne-t-elle aussi, à l'occasion, des éléments de réponse à un problème qui semble parfois embarrasser les ethnologues lorsqu'ils étudient l'architecture rurale ancienne : celui de la "différence ethnique" ? Nous tenterons de répondre à ces questions en descendant la frontière linguistique du Nord au Sud, et en essayant de nous tenir au plus près de la réalité des trois grandes zones identifiables tout au long de celle-ci.

Flandre française et Flandre flamande

Il s'agit d'une contrée découverte, d'habitat dispersé, au sein d'un contexte géologique et topographique peu différencié : la Flandre flamande et ses abords francophone constituent la partie la plus occidentale de la grande plaine de l'Europe du Nord. Il n'y a pas ici de relation entre la frontière linguistique et les délimitations territoriales "classiques", gauloises ou gallo-romaines, ecclésiastiques et féodales, contrairement à ce qu'on peut observer plus au Sud. La différenciation entre la Flandre française et la Flandre flamande, on le sait, est issue du recul du flamand au profit du picard, dont la frontière se fixe aux XI^{ème}-XII^{ème} siècles (Gysseling : 27). Entre l'habitat rural les deux Flandre, nous trouvons une opposition qui constitue l'une des bases de la classification de Demangeon : au-delà des inévitables interférences qui viennent amoindrir le contraste entre les deux types, près de la frontière linguistique (Cuisenier, Raulin et Calame : 69-72), l'*hofstede* de la Flandre flamande est une unité d'exploitation à cour ouverte et la *cense* de la Flandre française une unité d'exploitation à cour fermée.

Mais l'opposition dépasse la seule disposition des bâtiments. A l'extérieur, la cense et son potager sont ainsi le plus souvent inscrits dans un espace entouré de fossés remplis d'eau, contrairement à l'*hofstede*. Au plan des techniques de construction, il existe aussi une importante différence dans les charpentes des deux régions. Les régions francophones connaissent exclusivement la charpente "à la française", caractérisée par "la présence de fermes triangulées selon la conception mécanique la plus achevée : entrain bas, arbalétriers longs, poinçon long" (ibid.45). Le comble à portique en revanche, d'origine germanique, est exclusivement présent dans la zone de parler flamand (ibid.48). Il se compose de deux jambes de forces appuyées sur les poutres qui soutiennent un entrain retroussé (Fig. 1). La parenté entre le comble à portique et le pan de bois, plus répandu en Flandre flamande qu'en Flandre française, a été soulignée, et selon les spécialistes elle "atteste bien la primitive origine commune des combles à portique et de la construction en pan de bois" (ibid.48).

Figure 1

En ce qui concerne l'aménagement de la maison d'habitation, on note bien une similitude de plan entre les deux zones : la plupart du temps un mur longitudinal divise l'édifice en deux parties inégales, la plus grande se situant du côté de la façade principale, majoritairement orientée au Sud. Cependant, les maisons flamandes sont fréquemment pourvues dans la partie postérieure d'une chambre haute située au-dessus d'une cave de faible hauteur, la *voûte Kamer*.

Les recherches ethnologiques récentes, on l'a noté, semblent être gênées par le constat de la superposition presque parfaite des deux types de maisons avec la frontière linguistique. Elles insistent plus sur les aspects économiques et sociaux du contraste, en soulignant que les petits propriétaires indépendants sont plus nombreux du côté flamand et que les fermiers dominent largement du côté picard. Le mot *cense* signifie d'ailleurs ferme dans le dialecte picard, tandis que l'expression *hofstede* fait davantage allusion à la disposition de la maison. Ces recherches soulignent que la *cense*, construite le plus souvent en briques et précocement couvertes en pannes flamandes (!) à l'époque contemporaine, aurait plus rapidement intégré les progrès techniques que l'*hofstede*. La disposition à cour ouverte de celle-ci refléterait deux faits étroitement liés, et en relation avec la structure sociale : d'une part, la crainte de l'incendie, liée à la persistance plus tardive du pan de bois (et donc du comble à portique) et du chaume, et d'autre part, dans une certaine mesure, le maintien tardif de l'auto-construction paysanne (ibid.70).

Ces arguments ne sont cependant pas entièrement convaincants, ou du moins restent incomplets. En premier lieu, le critère socio-économique n'appartiendrait-il pas lui aussi au contraste "ethnique" – le contraire semble ici plus difficile à envisager – puisqu'il vient buter également sur la frontière linguistique ? Par ailleurs, y-a-t-il une relation si nette entre l'apparition des matériaux perfectionnés et la fermeture de la cour ? On sait que la brique et la tuile font leur apparition en Ostrevant (au sud-est de Douai) au XVI^{ème} siècle (Marchand : 239), et que dans la plaine de la Scarpe l'évolution vers la cour fermée se réalise au cours des XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles (Coudoux : 134). Il est cependant impossible de prouver un lien absolu entre les deux ordres de faits. Le terrier du prieuré de Fives, daté de 1733, montre ainsi au village de Flers une situation contrastée : de deux censes complètement closes, l'une, la *cense Delbecq* comporte bien des murs en briques et un toit en ardoises, mais l'autre, la *cense du Frenoy*, possède un mur en pisé et une couverture en chaume (Marchand : 240-241). Mieux, des restes de censes de la fin du Moyen-Age, c'est-à-dire en principe avant l'arrivée des matériaux de construction en argile cuite, permettent parfois de reconstituer des ensembles aux bâtiments jointifs (Sivéry : 679).

La seule prise en compte du matériau de construction ne saurait donc expliquer la contiguïté des bâtiments, et par conséquent le plan des censes. Il faut chercher d'autres pistes d'explications possibles. J. Coudoux envisage ainsi comme probable une diffusion du plan à cour fermée à partir des "fermes d'abbayes", particulièrement bien représentées dans la région. De fait, quelques-unes des "fermes d'abbayes" de fondation mérovingienne (abbaye de Marchiennes, de St Amand, de Samer) sont encore de nos jours des unités d'exploitation à cour fermée, dont les bâtiments remontent souvent aux temps modernes. Ces unités étaient encore largement exploitées en fermage à l'époque de l'étude de J. Coudoux, et les matériaux de construction en étaient très majoritairement la brique, la pierre et la tuile (Coudoux : 127, 129). La diffusion de ces matériaux et leur adoption par des censes plus modestes a pu être parallèle à la diffusion du plan à cour fermée, mais sans nécessairement se superposer à elle, les deux courants ayant chacun leur logique propre.

Entre Alsace et Lorraine

La maison lorraine a fait l'objet de nombreuses études et nous n'en rappellerons que les grands traits. Elle est de type maison-bloc avec la façade principale située en mur goutereau. Ses trois parties principales logis, grange et étable, forment trois travées, le logis ne faisant pas l'objet d'un traitement à part au plan de la construction. Elle est intégrée dans une parcelle découpée depuis la rue et peut se trouver contiguë à la maison voisine. Ce fait explique notamment la présence de l'*usoir*, espace situé entre la rue et la façade principale, qui remplit partiellement les fonctions dévolues à la cour dans d'autres modèles de maisons rurales.

En ce qui concerne la situation aux limites des dialectes roman et germanique, une distinction s'impose entre les Vosges, où la carte des dialectes correspond étroitement à celle des types de maisons, et la zone septentrionale, où le changement des agglomérations et des maisons semble plus indifférent à la frontière linguistique. Certains auteurs voient en effet une continuité d'ensemble entre les maisons de la Lorraine francophone, généralement incluses dans une parcelle étroite, et celles de la Lorraine thioise, construites dans une parcelle plus large. Malgré le changement dans la charpente et le matériau de couverture, lié à leur changement de forme, ces dernières restent vues dans l'ensemble comme "bien lorraines". Ainsi, c'est au-delà de ces villages à maisons en largeur, à l'est de la Moyenne vallée de la Sarre et au sein de la zone germanophone, que X. de Planhol situe la rupture fondamentale : l'apparition de la maison alsacienne, caractérisée par sa disposition majoritaire sur cour et sa maison d'habitation indépendante (de Planhol et Popelard).

En réalité, à mesure qu'on se rapproche de l'Alsace, beaucoup de ces "maisons en largeur" possèdent un plan très proche de celui des maisons alsaciennes. On ne peut plus guère parler de maisons à travées lorsque le logis est individualisé de l'étable et de la grange, et comprend des pièces nombreuses, fréquemment distribuées par un couloir ou un vestibule d'entrée (Fig. 2). L'examen des éléments du bâti montre aussi des influences alsaciennes sur les maisons de la Lorraine thioise. Autour de Bitche et dans le pays des étangs (ibid.64), la construction en pans de bois n'est pas rare. Avec elle, comme en Flandre flamande, on trouve des spécimens de combles à portique (ibid.178,182 et 187). Il faudrait pouvoir déterminer aussi l'extension en Lorraine d'un autre élément caractéristique du mode de vie germanique, le poêle, dont on sait qu'il se combine depuis longtemps avec l'âtre dans les Vosges alsaciennes (Denis et Groshens : 54).

Figure 2

A l'inverse, on reconnaît des éléments lorrains jusqu'en Alsace bossue, avancée alsacienne en Lorraine germanophone, notamment la maison en largeur et l'*usoir* (ibid.65-68). Dans cette région, comme dans les zones voisines de la Lorraine thioise, la maison rurale semble une construction parfaitement hybride : si les trois fonctions principales restent alignées, comme en Lorraine, le logis n'est qu'une maison de la plaine d'Alsace surajouté à l'ensemble grange-étable. Il est alors bon de rappeler des données plus générales qui permettent de situer le problème de l'habitat dans un cadre plus large : l'Alsace bossue est située sur le plateau lorrain, elle appartenait jusqu'au XVIII^{ème} siècle au diocèse de Metz, et on y parle le dialecte francique, comme en Lorraine thioise et contrairement à la majorité de l'Alsace qui parle l'alémanique.

Dans les Vosges cristallines au contraire, la correspondance est presque parfaite entre l'extension la plus orientale de la maison lorraine et la frontière des dialectes roman et germanique (de Planhol et Curien-Cussenot). De ce côté, nous rejoignons pour la première fois des limites historiques puisque le front linguistique épouse la frontière entre l'Alsace et la Lorraine. Celle-ci était aussi celle des évêchés de Bâle et de Saint-Dié sous l'Ancien Régime, et des Rauraques (à l'Est) et des Leuques (à l'Ouest) aux temps gaulois. Plus au nord cependant, la

situation est plus compliquée : la limite architecturale suit le débordement du roman vers l'est, côté alsacien, au-delà du col du Bonhomme et dans la haute vallée de la Bruche. X. de Planhol y voit une relation avec les "facteurs naturels", car "la frontière de la maison alsacienne et du dialecte germanique est constituée ici non par de hauts alpages, aisément franchissables, mais par de puissantes masses forestières qui barrent vers l'ouest l'horizon des collines sous-vosgiennes et les finages des vallées" (ibid.181). Mais la correspondance n'est pas partout parfaite, notamment dans la haute vallée germanophone de la Liepvrette, où le "plan lorrain" est dominant. Cela conduit X. de Planhol à supposer que "la conquête du versant occidental des Vosges par des maisons d'origine lorraine devrait ainsi avoir été achevée au bas Moyen-Age", c'est-à-dire avant la germanisation postérieure de la haute vallée de la Liepvrette (ibid.).

Cette dernière phrase souligne la fragilité d'un rapprochement trop étroit et a-historique entre architecture rurale et données linguistiques. Si la genèse de la maison à travées reste encore problématique, la disposition "traditionnelle" semble avoir été le fruit d'un cheminement compliqué. Certaines sources médiévales semblent indiquer que la division en travées serait postérieure à la juxtaposition de bâtiments séparés. Dans le Verdunois, le maire de Duzey possède ainsi en 1425 "une maison, une grange, une marchaucie (c'est-à-dire une écurie) et une bouverie joindant lune a lautre, cour devant meix derrière" (Girardot : 823).

La disposition traditionnelle n'est peut-être guère antérieure aux plus anciennes maisons à travées qui sont parvenues jusqu'à nous, et qui datent du début du XVI^{ème} siècle (Cabourdin). Cela invite à rajeunir l'éventuelle filiation entre l'habitat lorrain de plaine et les maisons de la vallée de la Liepvrette, et repose donc le problème de la relation maison-langue dans cette contrée. La troisième zone étudiée montre en effet que la relation entre langue et types architecturaux n'est nullement mécanique.

Entre Alsace et Franche-Comté

C'est de part et d'autre de la porte de Bourgogne, à l'est de Belfort, que s'opère la transition entre les maisons alsaciennes et les maisons franc-comtoises. Ces dernières, auxquelles appartiennent les maisons de la région de Belfort, sont des constructions à travées très proches du modèle lorrain. Comme celles des Vosges, les maisons du Belfortain possèdent parfois le *charri*, cette avant-grange destinée à contenir le véhicule de récolte qui donne un accès intérieur sur mur gouttereau aux travées. Dans de nombreux cas, le *charri* semble avoir été la seule entrée jusqu'au XIX^{ème} siècle, époque à laquelle les entrées s'individualisent et où l'habitation gagne l'étage. Les pièces d'habitation forment donc une travée comme les autres, et l'on y reconnaît les trois unités qu'on trouve le plus couramment dans les maisons de laboureurs lorrains : le *poêle*, la chambre et la cuisine, celle-ci le plus souvent située au centre. La cheminée de la cuisine redevient l'unique moyen de chauffage et le dispositif utilisé en Lorraine pour chauffer la pièce contiguë réapparaît : une plaque de fonte, la *taque*, qui lui renvoie un peu de chaleur. Comme en Lorraine, les maisons étendent leurs murs gouttereaux le long de la rue, mais la contiguïté des maisons est peu fréquente et l'usoir n'existe pas. Ces traits sont en relation avec la rareté du village-rue.

Comme dans la majorité des maisons alsaciennes, la disposition des bâtiments du Sundgau s'opère autour d'une cour, avec le pignon de la maison d'habitation sur la rue. Les traits alsaciens sont récurrents dans les matériaux et les techniques de construction, caractérisées par la présence du pan de bois, la charpente à portique et la croupe. On les trouve aussi dans la distribution intérieure, avec l'habitation sur deux niveaux, fréquemment surélevée, les pièces du rez-de-chaussée souvent desservies par un vestibule central, et la fréquence du poêle en faïence situé dans la *stube*, la pièce du poêle. Des éléments de cette disposition apparaissent dans les maisons les plus anciennes (Abel : 23-24). Mais le plan dominant est proche de celui des

maisons de l'Alsace bossue et des zones orientales de la Lorraine thioise : un bloc habitation imposant, suivi de la grange et de l'étable.

Figure 3

Si la grange est parfois dissociée de l'ensemble, le plan en longueur persiste même dans les constructions les plus cossues. Les maisons du Sundgau seraient donc aussi des maisons hybrides, conservant le plan tripartite des contrées romanes limitrophes, mais ayant emprunté leur disposition sur cour, leurs matériaux, techniques et traits architecturaux à la tradition de la plaine d'Alsace. On peut relier ce constat à la curieuse transition observable aux marges de l'Alsace et de la Franche-Comté.

Le contraste humain "traditionnel" aux abords de la Porte de Bourgogne n'est pas seulement architectural, il est aussi linguistique et territorial. Nous retrouvons une situation comparable à celle observée dans les Vosges, mais dans une topographie presque plane. En outre, les limites qui définissent ce contraste ont eu une histoire originale qui contribue à mieux cerner le fait architectural dans la contrée. Si la maison du Sundgau dépasse vers l'ouest la limite linguistique, elle s'étend en revanche jusqu'à une frontière historique, celle qui séparait les évêchés de Bâle au nord-est et de Besançon au sud-ouest jusqu'en 1779, sur plus de soixante kilomètres (Fig. 4). Mais la frontière diocésaine avait elle-même pour origine une limite "ethnique" beaucoup plus ancienne : au-delà de la frontière des royaumes burgonde et alaman au VI^{ème} siècle, elle remontait aux tribus gauloises des Rauraques (côté Bâle) et des Séquanais (côté Besançon).

Figure 4

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les limites épiscopales furent délibérément fixées sur les limites linguistiques. Le concordat entre l'archevêque métropolitain de Besançon et l'évêque de Bâle, du 17 novembre 1779, attribua en effet au premier les villages francophones situés à l'est de Belfort qui relevaient du second depuis le début du haut Moyen-Age. En échange, le prince-évêque de Bâle reçut les paroisses du doyenné d'Ajoie et le pays de Porrentruy. Ainsi les évêques adoptèrent tardivement la ligne des langues, la plus claire pour la transmission de la foi et la plus directe pour la perception des dîmes. Il s'agit en somme d'un bel exemple de réajustement d'une frontière officielle à une frontière ethnographique, alors que la limite du haut Moyen-Age, au contraire, avait sans doute contribué à caler la limite architecturale postérieure. Et ceci dans une indifférence souveraine au fait linguistique puisque la limite des langues n'a guère varié du XII^{ème} siècle à nos jours (Cuisenier : 41). Après le protocole de 1779, les habitants romans du Sundgau belfortain continuèrent à construire leurs maisons comme leurs voisins germanophones.

Remarques finales

1) Les ruptures dans l'habitat se superposent parfois à des limites fort anciennes, qui correspondent (Vosges) ou non (Sundgau) à des limites linguistiques. A l'inverse, le cas flamand montre le calage des différences architecturales sur une limite linguistique indépendante des limites politiques ou religieuses anciennes. Mais les deux cas invitent de toute façon à rendre une certaine justice au fait "ethnique", même si ses spécifications exactes semblent *a priori* échapper à l'explication. Ce dernier n'apparaît pas seulement dans la perception globale de la maison, il est sensible aussi dans les matériaux et les techniques de construction. De la Flandre flamande au Sundgau, le pan de bois et le comble à portique apparaissent d'un bout à l'autre de la frontière linguistique, en traversant les frontières des différents dialectes orientaux. Leur apparition remonte probablement à l'époque où s'affirme la construction rurale traditionnelle dans plusieurs contrées germaniques de l'Europe : elle était liée

à des savoir-faire artisanaux qu'il n'est pas illogique de voir s'arrêter aux frontières linguistiques. Le caractère récent des constructions encore actuellement observables, dont la plupart ne sont guère antérieures aux XVII-XVIII^{ème} siècles, ne semble donc pas devoir masquer des continuités profondes qui trouvent leur origine bien avant cette période.

L'imperméabilité n'est cependant jamais totale entre les maisons situées de part et d'autre des limites envisagées. Parmi les traits que possèdent en commun les maisons de l'Est de la France au-delà des frontières linguistiques, il faut compter la chambre du *poêle* ou *stubbe*, qui est avant tout une pièce de "représentation" à usage interne et externe. Elle différencie fortement ces régions au sein de l'ensemble ethnographique français traditionnel. Dans le même ordre de faits, on l'a vu, les maisons d'habitation des deux Flandre étaient divisées par un mur longitudinal qui leur donnait une certaine similitude dans les modes de construction et probablement aussi dans les manières d'habiter. C'est évidemment le cas *a fortiori* pour la maison tripartite.

2) L'adoption de celle-ci dans deux zones frontalières germanophones, au Nord-Ouest et au sud-ouest de l'Alsace, dénote la prégnance d'un plan de conception paysanne largement répandu à l'Est de la France. Mais s'il a été particulièrement étudié en Lorraine, où il possède sa forme la plus caractéristique, le plan à travées était aussi celui des exploitations modestes d'une large partie du Bassin parisien. Ici, les maisons à cour fermée étaient plutôt celles des catégories élevées de la société rurale. Dans les régions du Nord cependant, cette maison de conception non paysanne à l'origine parvint à descendre jusqu'aux catégories plutôt modestes de cette société.

Ce constat rejoint l'histoire des types de maisons rurales en France. On a vu que la cense avait une probable origine monastique, en relation avec le poids des abbayes dans l'organisation des campagnes de certaines régions du Nord. Pour conclure, il semble possible d'émettre une hypothèse qui relie le problème linguistique en Flandre à celui de l'habitat rural, et qui est peut-être susceptible aussi de préciser le "fait ethnique" dans cette région. Le mouvement des fondations monastiques entre Seine et Meuse fut particulièrement important au VII^{ème} siècle (Lemarignier : 460). A la même époque, l'institution du régime domanial classique, originaire de la région parisienne, se répand "en direction du Hainaut, de l'Artois et de la Flandre" (Verhulst : 154). Issus l'un et l'autre des régions centrales du Bassin parisien, ces deux mouvements entretiennent une relation de fond. Comme le note A. Verhulst, la généralisation du régime domanial classique "*peut (...) être considérée, dans une certaine mesure, comme un phénomène culturel, puisqu'elle apparaît liée à la diffusion de l'écrit et à l'action des centres intellectuels qu'étaient les grands établissements ecclésiastiques*" (ibid.160). Ce mouvement a sans doute joué un rôle dans le glissement du Flamand au Picard que M. Gysseling voit s'amorcer dans le Boulonnais dès le début du IX^{ème} siècle (Gysseling : 26).

La diffusion postérieure d'un modèle de construction rurale adapté aux nécessités paysannes, celui de la ferme monastique, a pu être une autre conséquence de l'influence des abbayes dans la vie paysanne de ces régions. Ce modèle aura en outre donné le moyen aux francophones de se distinguer des Flamands au sein d'une disposition assez semblable de la maison au-delà de la frontière linguistique. En revanche, la solution adoptée en Alsace bossue et dans le Sundgau est largement le reflet du contact entre deux types très différents de maisons. Dans la mesure où chacun d'eux obéit à une logique déterminée, et où ils se modifient peu ou prou au contact des frontières linguistiques, il faut bien admettre une certaine prévalence du fait culturel dans leur adoption et dans leur perpétuation.

Bibliographie

ABEL, Louis, 1994, *Maisons, villages et villes d'Alsace du Sud*, Société savante d'Alsace, Maisons paysannes d'Alsace - Les amis de l'Ecomusée, 347p.

CABOURDIN, Guy, 1975, "Villages et maisons rurales au début des temps modernes : Toulous et Xaintois", *Le Pays lorrain*, n°2, pp. 65-84.

COUDOUX, J, 1979, "Fermes d'abbayes et modernisation rurale : le cas du nord de la France", *Paysages ruraux européens*, travaux de la conférence européenne permanente pour l'étude du paysage rural, Rennes-Quimper, publiés par les soins de P. Flatrès, pp. 123-137.

CUISENIER, Jean, Henri Raulin et François Calame, 1988, *L'architecture rurale française : Nord, Pas-de-Calais*, Lyon, La Manufacture, 217 p.

CUISENIER, R, 1974, *Les maisons rurales anciennes de la porte de Bourgogne et d'Alsace*, manuscrit conservé aux archives du Musée national des Arts et Traditions populaires, MS 74-107, 63p.

DENIS, Marie-Noële, et Marie-Claude Groshens, 1978, *L'architecture rurale française : Alsace*, Paris, Berger-Levrault, 291 p.

GERARD, Claude, 1981, *L'architecture rurale française : Lorraine*, Paris, Berger-Levrault, 345 p.

GIRARDOT, Alain, 1992, *Le droit et la terre : le Verdunois à la fin du Moyen-Age*, Presses universitaires de Nancy, 2 vol, 976p.

GYSELING, Maurits, 1962, "La genèse de la frontière linguistique dans le Nord de la Gaule", *Revue du Nord*, T. XLIV, n° 173, pp. 5-37.

LEMARIGNIER, Jean-François, 1965, "Quelques remarques sur l'organisation ecclésiastique de la Gaule du VII^{ème} à la fin du IX^{ème} siècle, principalement au Nord de la Loire", *Settimane del centro italiano di studio sull'alto Medioevo*, Spolète, pp. 451-486.

MARCHAND, Philippe, 1983, "Les maisons agricoles de la région du Nord au XIX^{ème} siècle", *Nos ancêtres les paysans. Aspects du monde rural dans le Nord Pas-de-Calais des origines à nos jours*, Lille, CNDP, pp. 223-249.

PLANHOL (de), Xavier, et Jean Popelard, 1976, "Les limites alsaciennes de l'habitat rural de type lorrain", R.H Buchanan, R.A Butlin, D. Mac Court (eds), *Fields, farms and settlements in Europe*, Hollywood, Ulster Folk and Transport Museum, pp. 152-161.

PLANHOL (de) Xavier, et Michelle Curien-Cussenot, "Aspects et problèmes de la maison rurale des Vosges cristallines", *Géographie historique du village et de la maison rurale*, Actes du colloque tenu à Bazas (Gironde) les 19, 20 et 21 Octobre 1978, Paris, CNRS, pp. 179-189.

ROYER, Claude, "Frontières ethnographiques et aires culturelles en Franche-Comté", *Actes du 101^{ème} congrès national des sociétés savantes, Section d'histoire moderne et contemporaine*, Lille 1976, tome 1, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, pp. 263-273.

SIVERY, Gérard, 1980, *Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen-Age*, Lille, publications de l'université de Lille, volume 2, 730 p.

VERHULST, Adriaan, 1966, La genèse du régime domanial classique en France au haut Moyen-Age, *Settimane...*, pp. 135-160.

Schéma de levage d'une charpente
de système français

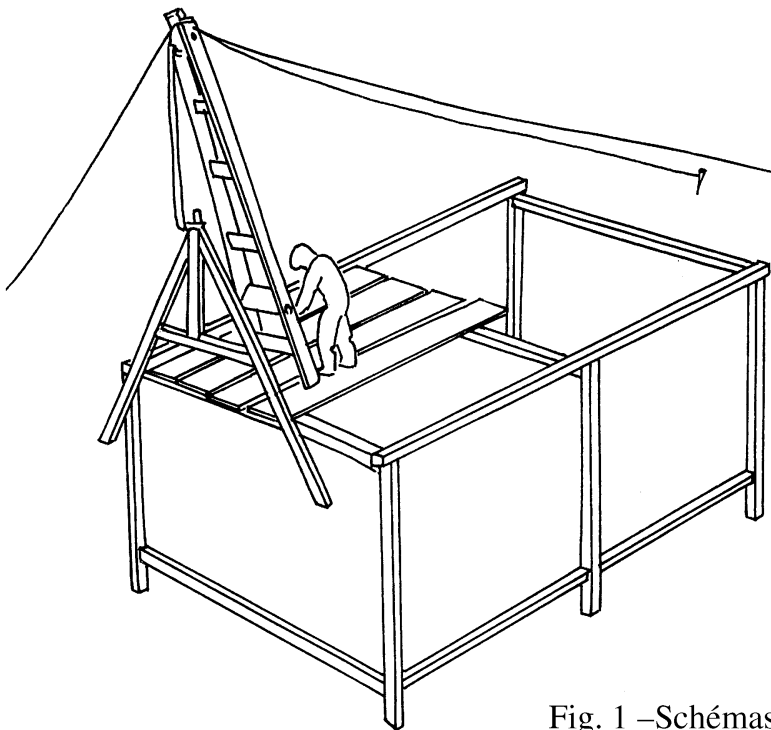


Schéma de levage d'une charpente
de système flamand

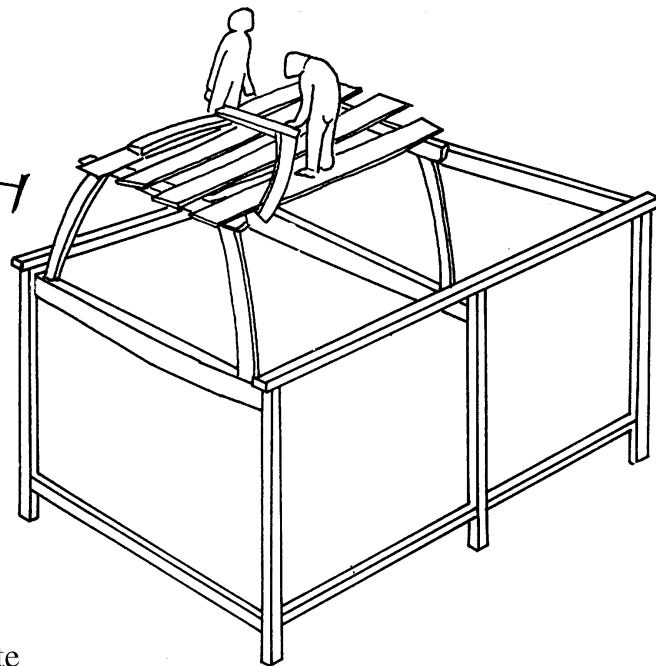


Fig. 1 –Schémas de levage d'une charpente
(d'après Cuisenier, Raulin, Calame: 46)

Fig. 2 – Maison paysanne de la Lorraine germanophone
(Fixem, Moselle, d'après Gérard: 201)

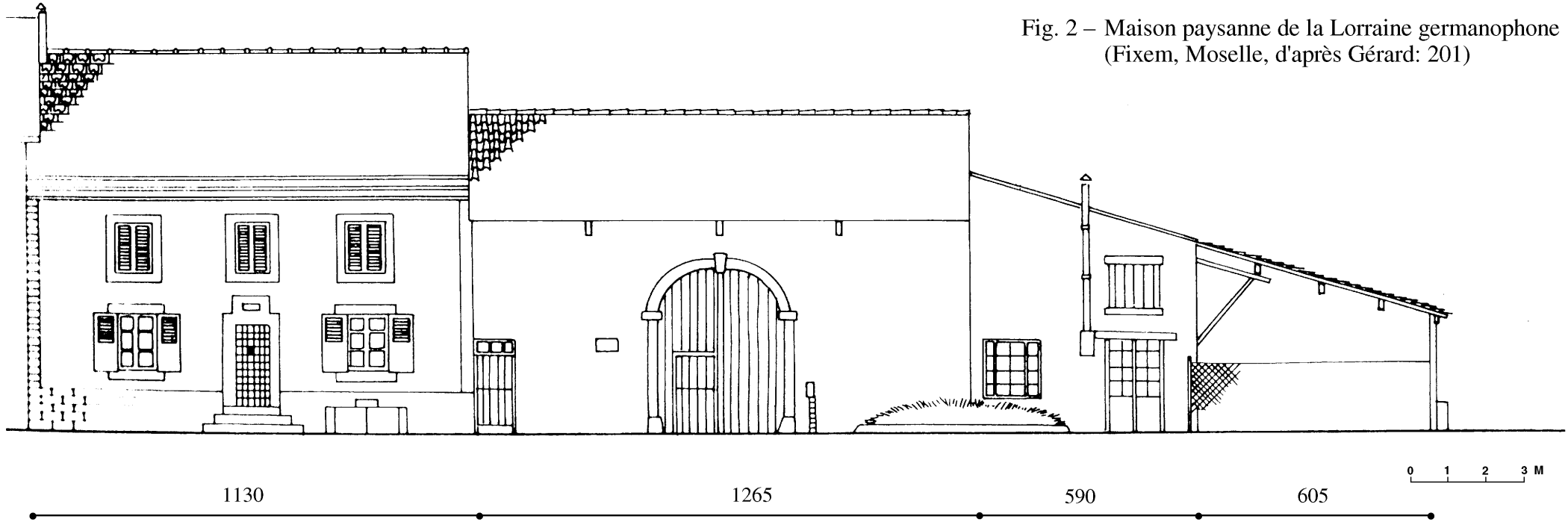
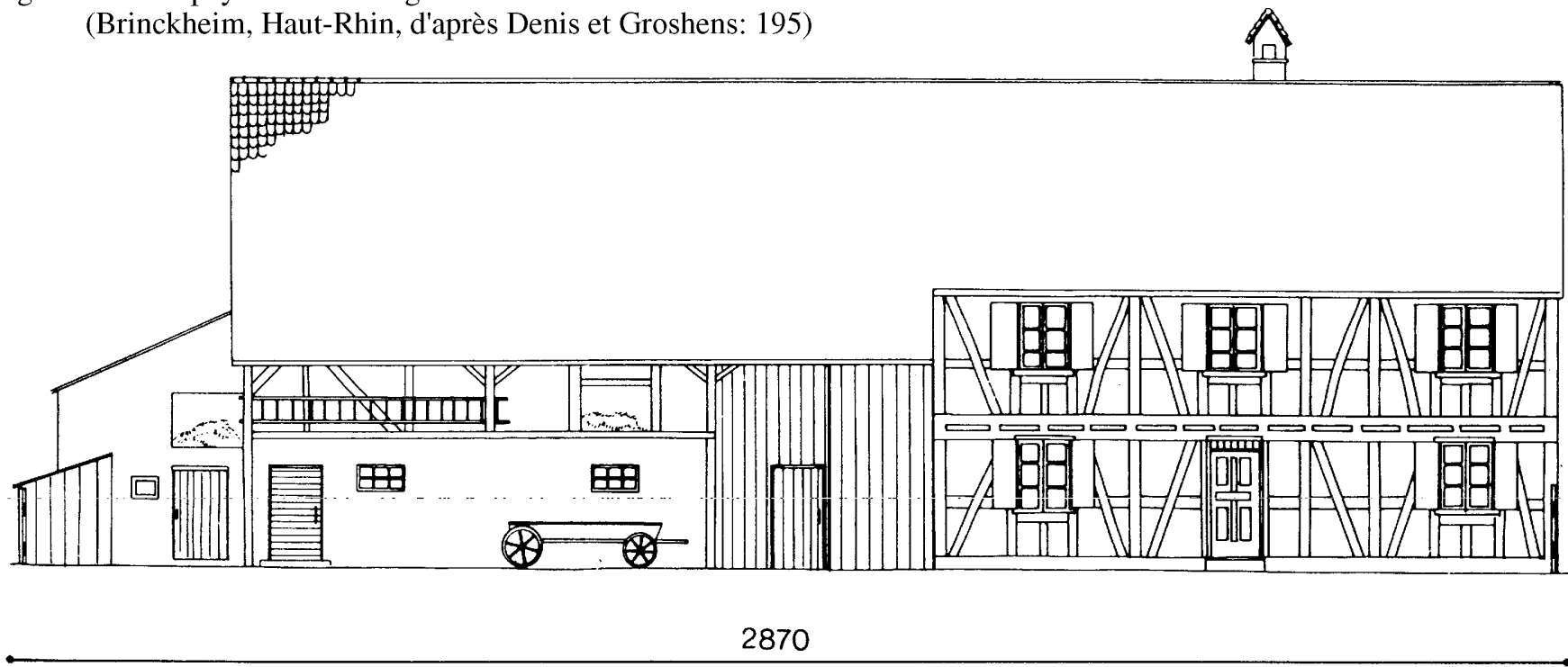
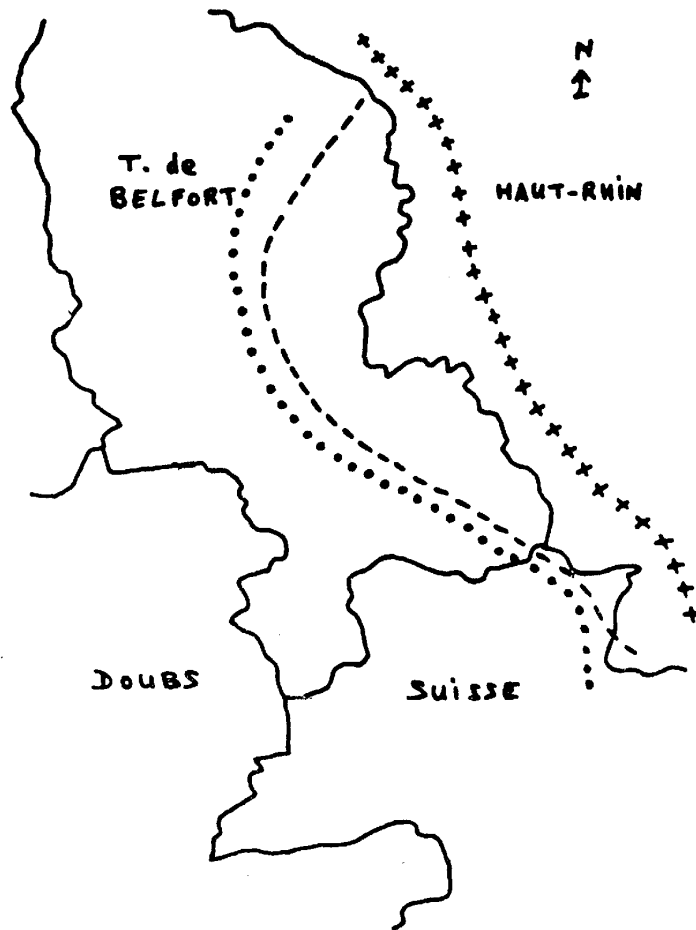


Fig.3 – Maison paysanne du Sungdau
(Brinckheim, Haut-Rhin, d'après Denis et Groshens: 195)





- + + + + frontière linguistique
- - - - frontière entre les maisons
- • • • frontière entre les diocèses de Besançon et de Bâle

Fig. 4 – Frontières et limites à la Porte de Bourgogne (d'après Royer: 265)